

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 23 (1935)

Heft: 448

Artikel: Causerie juridique : à propos de recherche de paternité. Les déclarations de grossesse

Autor: Quinche, Antoinette

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261878>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chambre de Commerce de Paris a créé dans ce domaine une institution intéressante: ce sont les ateliers-écoles, qui se placent entre l'école primaire et l'apprentissage proprement dit. Afin de déceler les aptitudes particulières des enfants, on les fait passer par différents ateliers; il en existe treize pour les garçons, six pour les filles. En 1932, 2000 enfants ont profité de ce moyen de se découvrir une vocation.

A Erith (Angleterre), une école primaire supérieure pour 520 garçons et autant de filles, et qui a coûté la coquette somme de 60.000 £, est pourvue d'ateliers pour toutes espèces de cours techniques. Nous notons pour les filles, outre l'enseignement ménager qui se donne dans un petit appartement modèle, des cours de tissage, de fabrication de tapis et de meubles.

L'instruction ménagère jouit d'une vogue générale. Au Congrès scandinave de l'enseignement ménager qui eut lieu à Oslo en juillet 1933, on a étudié la rationalisation du ménage. La Belgique fait faire à ses futures maîtresses d'écoles ménagères et professionnelles un stage pratique d'au moins six mois.

S'il y a des pays civilisés qui introduisent le *numerus clausus* pour l'instruction supérieure féminine, tel n'est pas le cas de l'Etat de Mysore (Indes), qui vient de nommer un Comité consultatif pour l'éducation féminine. Les jeunes filles s'inscrivent dans les écoles secondaires officielles ne paient que la moitié des finances exigées des garçons. 50 % des élèves sont instruites gratuitement, sans parler des bourses.

Le souci social fait prendre des mesures pédagogiques en dehors des programmes d'enseignement. Ainsi, en Estonie, il existe un Comité pour la propagation de la tempérance parmi les élèves, Comité soutenu par le gouvernement.

L'Union bulgare de secours aux enfants donne, aux institutrices de village une formation sociale et hygiénique, avec l'appui du Ministère. Les villages ne pouvant s'offrir des infirmières visitantes les cours sont destinés à rendre les institutrices capables de suppléer à cette lacune.

L'Université de Liverpool a fait une enquête sur le facteur social dans l'échelle d'éducation (*Social factors in secondary education*, 44 p., prix 6 pence). Les résultats de cette recherche montrent combien il est difficile de graver l'échelle du savoir, lorsque l'enfant vit dans l'étroit logement surpeuplé d'une grande ville.

A Genève, le Département de l'Instruction publique s'est vu forcé de rappeler aux parents leur obligation de surveiller les enfants. Il y a trop d'indiscipline et de dévergondage; sans la collaboration des parents l'école est impuissante. Ceci nous amène aux nouvelles des associations de parents et maîtres, très vivantes aux Etats-Unis, aux Philippines, en Yougoslavie, et qui manquent en Suisse.

L'enseignement rural fait des progrès. Le Collège horticole et agricole de Studley, près Stratford-on-Avon, a organisé un cours, en accueillant pendant plusieurs jours des institutrices, afin de les initier aux travaux du jardin, du verger, de la ferme, de la basse-cour, de la laiterie. La France possède une école nouvelle populaire à la campagne. L'Institut féminin du parc des Cascines, à Florence, fondé en 1908 et destiné à la préparation des futures maîtresses de maison, possède depuis 1928 une section pour la formation des maîtresses d'écoles rurales.

On se préoccupe aussi de la T.S.F. comme moyen d'instruction. La Tchécoslovaquie lui réserve une heure par semaine dans les classes. En

Alors que, de toutes parts, on n'entend parler que de réarmement, et qu'une crainte réciproque dresse les peuples les uns contre les autres, les femmes manifestent contre cette course aux armements dont on a vu les résultats en 1914. Le succès de ce cortège féminin en Ecosse a été très marqué.



Cliché Conseil International des Femmes.

Le Cortège des femmes pour la paix à Aberdeen (Ecosse)

France on fait de sérieux efforts concernant la production du film éducatif.

Notons enfin une fête sociale rare: c'est l'Ecole secondaire d'Ayr (Ecosse), qui a célébré le 70^{ème} anniversaire de son existence!

A. DE M.

IN MEMORIAM

Mlle Elisabeth Bernoulli

C'est avec beaucoup de regrets que nous avons appris le décès, survenu il y a peu de semaines à Bâle, de Mlle Elisabeth Bernoulli, l'un des chefs du mouvement féminin antialcoolique en Suisse.

Membre dès 1902 de la Ligue suisse des Femmes abstinences, Mlle Bernoulli ne cessa pas, durant trente ans, de lui apporter un concours efficace, d'abord dans la Section bâloise, ensuite au Comité Central, comme présidente et comme rédactrice du *Wegweiser* (*l'Indicateur*), le supplément féminin du journal antialcoolique *La Liberté*, dont la parution et la composition lui tinrent si fort à cœur pendant de longues années. Ses convictions antialcooliques, quoique catégoriquement arrêtées, n'avaient rien d'intransigeant ni de sectaire, au contraire: il était difficile de trouver quelqu'un de plus conciliant, de plus compréhensif, qu'Elisabeth Bernoulli, et la collaboration avec elle était un plaisir. Nous nous souvenons en particulier des relations nouées à la Saffa, lorsque la question brûlante de la place à faire à l'antialcoolisme dans les restaurants de cette grande manifestation féminine dressait les uns contre les autres opportunistes craignant l'insuccès, et partisans malgré tout d'un principe; car la douceur et la largeur avec laquelle elle maintint fermement le point de vue qu'elle savait juste doivent être cités en exemple à ne pas oublier. Aussi est-ce avec respect et tristesse que nous nous inclinons devant sa tombe, en rappelant à nos lectrices sa mémoire.

M. F.

La protection de la famille et l'assistance aux vieillards

Pour remplacer l'assurance-vieillesse (que nous attendons en vain depuis si longtemps! (*Réd.*), la Confédération a, pour la première fois, durant l'année 1934, alloué aux cantons une subvention globale de 7 millions pour l'assistance aux vieillards, aux veuves et aux orphelins nécessiteux. Les cantons ayant toute liberté pour répartir la somme à eux allouée comme bon leur semblait, la Commission suisse de protection de la famille leur a adressé la requête de tenir compte, en subventionnant des veuves chargées d'enfants, de l'idée de l'unité de la famille, c'est-à-dire de faciliter la vie familiale, au lieu de placer ces enfants dans des établissements ou des homes divers. Le résultat de cette enquête semble avoir été satisfaisant, d'après les réponses parvenues de plusieurs gouvernements cantonaux (Argovie, Bâle, Uri, Vaud, Zurich, etc.). Dans les Rhodés-Intérieures, bien que d'accord en principe, le gouvernement a été obligé de consacrer presque entièrement le montant de la subvention reçue à l'assistance aux vieillards.

M. S. G.

Causerie juridique

A propos de recherche de paternité. Les déclarations de grossesse.

Dans son discours sur la recherche de la paternité, donné à Lausanne sous les auspices de l'Association lausannoise pour le suf-

frage féminin, M. M. Veillard a remarqué combien l'institution de la déclaration de grossesse est peu connue chez nous. A Lausanne, l'année passée, il y a eu seulement 32 déclarations de grossesse sur un nombre beaucoup plus élevé de naissances illégitimes. C'est pourtant une institution très utile qu'il est bon de connaître.

Notre code prévoit que toute femme enceinte d'un enfant illégitime peut donner avis de sa grossesse à l'Autorité tutélaire, afin de provoquer la nomination d'un curateur à l'enfant à naître. C'est ce qu'on appelle habituellement faire une « déclaration de grossesse ». Cette déclaration n'a pas besoin d'être faite sous une forme spéciale; la mère se rend simplement auprès de l'Autorité tutélaire — le juge de paix, dans le canton de Vaud — dès qu'elle est enceinte, et elle lui indique le nom du père de son enfant.

L'Autorité tutélaire procède immédiatement à la nomination d'un curateur, qui est chargé de s'occuper des intérêts de l'enfant, c'est-à-dire de rechercher le père, de voir s'il consent à reconnaître sa paternité, et éventuellement d'ouvrir action en paternité.

Dans le canton de Vaud, la mère peut également demander au juge de citer le père de l'enfant à son bureau et de l'interroger. Sa réponse est notée au procès-verbal, et s'il a reconnu avoir eu des relations sexuelles avec la mère, celle-ci aura une preuve qui facilitera beaucoup le procès en recherche de paternité plus tard.

Le grand avantage de cette procédure, très simple, qui se fait 7 à 8 mois avant l'ouverture de l'action en paternité, puisque, en général, on attend la naissance de l'enfant

VARIÉTÉ

Le premier roman féministe allemand il y a cent ans

En août 1835, Karl Gutzkow, chef du mouvement « La jeune Allemagne », fit paraître chez Loewenthal, éditeur à Mannheim, son roman *Wally la sceptique*, qui peut être considéré comme un des premiers romans allemands sur l'émancipation des femmes.

A la suite d'une opposition virulente du célèbre critique Adolf Menzel, qui jusque-là avait protégé Gutzkow, ce roman fut séquestré, et son auteur mis en détention préventive. En janvier de l'année suivante, Gutzkow fut condamné par la Cour de justice de Mannheim à quatre semaines de prison, et ses œuvres détruites, après qu'en décembre déjà les écrits de toute « La nouvelle Allemagne » eussent été interdits par la Diète fédérale allemande. Ce ne fut point par hasard, d'ailleurs, que Gutzkow avait fait paraître sa *Wally* précisément à Mannheim: à ce moment, ainsi que pendant la décennie suivante, Bade était le cœur du mouvement libéral allemand.

Quelle est donc cette image — le mot « idéal » ne serait pas ici à sa place — de la femme dans « La jeune Allemagne »? Quelle est la cause de la sensation produite par la parution de *Wally*? Ce roman fut conçu en un temps de fermentation, au moment où le romantisme, sentimental et mystique, évolue vers des buts positifs, sociaux et politiques. Alors que, dans le romantisme, la femme incarne les mouvements de l'âme, l'enthousiasme religieux, dans la période suivante,

raisonnable et pratique, se révèlent les conséquences fâcheuses d'une éducation unilatérale étroite, et du manque d'indépendance où des préjugés séculaires ont maintenu la femme. Le réveil est tragique. Ecoutez plutôt *Wally*:

« Ce qui est une malédiction, c'est qu'on ne nous demande rien, qu'on n'attend rien de nous, et que cela n'ait aucune importance... Nous vivons dans un cercle d'idées où nous a précipités notre éducation. On ne nous permet pas d'en sortir; il suffit que nous tournions en rond, comme des animaux en cage, derrière la grille de fer... Si je revendique des droits, pour qui est-ce, et pourquoi?... »

Ainsi, le besoin d'action de ce temps trouve un écho dans le sein de la femme qui s'éveille, et met au jour avec une aveuglante clarté que tout lui fait défaut pour satisfaire aux exigences de l'époque, « qu'elle est trop frivole pour participer à des débats d'ordre culturel et politique, et trop vaniteuse pour trouver intéressante une conversation générale ».

La vie d'une femme, en ce temps, est remplie par un peu de littérature prétenueuse, par des rêveries religieuses, et par beaucoup de coquetterie. De cette façon, on se croit encore tout à fait « du bon vieux temps ». Mais, d'autre part, les femmes voudraient échapper à cette routine, et ce nouvel esprit positif, ce désir d'être naturelle, s'exprime sous une forme d'insensibilité presque brutale parfois, en opposition à la sentimentalité des précieuses romantiques. « Elle dédaignait d'avoir de l'esprit, car elle se savait belle », dit Gutzkow de son héroïne. Cette « garçonne » de 1835 a une autre conception que sa descendante du XX^e siècle de ses droits sur son corps, comme

le prouve certaine scène érotique — avec une mise en scène encore romantique cependant, mais où le courage lui manque pour aller jusqu'au bout.

De même que les premiers éclairs sur un paysage serein, la réflexion trouble cette existence qui veut être naturelle. « C'est une pénible inquiétude, une agitation qui nous pousse... Parfois je m'effraie de cette inconscience à la manière des plantes dans laquelle végètent les femmes, du hasard qui imprègne toutes leurs certitudes... » La femme d'il y a cent ans, dès lors qu'elle veut se développer, est forcément poussée à réagir intérieurement contre tout ce qu'elle ne peut traduire en actions. Mais à la place d'une éducation esthétique, d'une extase mystique, il ne lui reste que le doute, — le doute sur tout ce qui, jusque-là, lui était apparu comme digne de vivre, sur ses vaines relations de jeunesse, et sur ce qui soutenait son âme: la religion.

Dans un désespoir final, la femme dépendante, retenue par les chaînes de la plus antique tradition, cherche, dans son indépendance toute nouvelle, un appui dans l'amour. Il faut que celui qu'elle aime lui donne « des preuves de tout », à elle pour qui tout est chancelant, car un « cœur viril qui nous aime est le gardien de toutes nos pensées et doit porter en silence la responsabilité de ce qui, dans l'âme de la femme, est péché et révolte ». *Wally* n'est tout simplement pas capable de dominer les nouvelles idées positives qui l'assaillent. Mais l'homme auquel elle voudrait s'accrocher a, dans l'intervalle, contracté un mariage civil en France (chose encore inouïe, et révolutionnaire pour l'Allemagne d'alors) avec

une Juive, une vraie femme, qui n'est pas entravée par des sentiments amériques. A *Wally*, l'ami platonique, il légue le contenu de son âme, sa « profession de foi ». N'obtenant de sa part que des leçons scientifico-historiques sur l'institution du christianisme, ou des démonstrations de la mission politique et sociale du christianisme dans la nouvelle Europe, et comme ne répondant à ses doutes que des faits qui la renvoient du domaine de l'âme dans celui de l'action, *Wally* s'effondre. Elle sacrifie sa vie au besoin d'action de son temps, qui ne sait pas en procurer à la femme, étouffée par des siècles de servitude: le suicide consacre — unique et grand acte — la signification de sa nouvelle existence.

Wally la sceptique est-elle uniquement la création d'un poète? Non. Elle a vécu dans deux femmes de son temps. Gutzkow, un jour, voulut parler de controverses théologiques à une jeune, florissante et joyeuse Francfortoise. Elle l'en empêcha avec de grands yeux effrayés: « Pas un mot là-dessus! Rien que d'y penser vous rend fou. » Et dans le journal de Charlotte Stieglitz, qui se tue, en 1834, afin d'inspirer à son mari incapable une douleur créatrice, on peut lire: « Qu'est-ce qu'une femme peut faire? Rien autre que mourir de chagrin... »

Dr. ELSE L. KUHN.

(Trad. française par M.-L. P.)

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés

pour ouvrir action, c'est qu'elle permet qu'un tiers interroge le père de l'enfant, avant qu'il ait eu le temps de réfléchir aux conséquences d'un aveu de sa paternité, et avant qu'il ait subi des influences extérieures.

En effet, si certains jeunes gens peu scrupuleux s'empresent de « faire le mort » dès qu'ils apprennent que leur fiancée ou amie est enceinte, un bon nombre seraient enclins, au début, à avouer les relations qu'ils ont eues avec elle. Ce n'est que plus tard qu'ils pensent à tout nier, lorsqu'ils se sont rendu compte de la lourde charge que l'aveu de leur paternité sera pour eux (frais de couches de la mère, pension à l'enfant pendant 18 ans), et aussi lorsqu'ils auront entendu les conseils malhonnêtes de leur entourage, — des mères, hélas! qui trop souvent ne songent pas à la situation de la jeune fille enceinte et ne pensent qu'à tirer leur grand fils de ce mauvais pas!

On voit donc combien il est utile, aussitôt que la jeune fille est enceinte, de faire entendre le père de l'enfant par un juge ou un curateur. L'aveu obtenu ainsi permettra généralement d'éviter une action en paternité, car le jeune homme, qui ne peut revenir sur son aveu, ne cherchera plus qu'à faire un arrangement. Or, lorsque la question de paternité n'est plus contestée, et que seul le chiffre de l'indemnité ou de la pension est en suspens, on finit presque toujours par s'entendre et faire une convention.

ANTONETTE QUINCIE, avoc.

La démission de Mrs. Corbett Ashby comme déléguée britannique à la Conférence du Désarmement

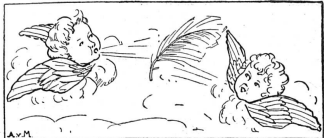
Alors que la grande presse suisse-allemande a largement répandu cette nouvelle, notre presse suisse-romande s'est bien gardée, dans sa majorité, d'annoncer que Mrs. Corbett Ashby, à la suite de la publication du *Livre Blanc* britannique, a donné sa démission de déléguée suppléante à la Conférence du Désarmement.

Certaines suffragistes nous en ont exprimé leur vif regret, estimant que, lorsqu'une femme était désignée à pareil poste politique important, son devoir féministe était de le conserver, non seulement pour garder cette conquête à la cause des femmes, mais encore pour pouvoir élever la voix, tant à la Conférence qu'au sein de sa délégation, au nom de milliers et de millions de femmes attachées à la grande idée de la paix par la limitation des armements. Tel n'a pas été l'avis de Mrs. Ashby. Jugant très sévèrement la politique de son propre gouvernement, auquel elle reproche d'avoir constamment suscité à Genève des difficultés à toute réalisation pratique de sécurité collective, pour venir ensuite se plaindre dans le *Livre Blanc* que l'opinion publique anglaise a eu trop foi dans l'organisation internationale de la paix, et a négligé de ce fait de s'intéresser à la sécurité nationale, elle a estimé mille fois plus loyal de se désolidariser d'une pareille politique. « Si les femmes entrent dans la vie publique, nous écrit-elle, c'est surtout pour y apporter la foi et la cons-

science. » Et ne voulant pas que son nom puisse être employé pour cacher à l'opinion publique ce qu'elle estime être un sabotage du principe du désarmement, elle quitte la Conférence.

Nous lui disons ici toute notre admiration pour son courage et son indépendance de jugement, et comme elle, nous croyons qu'elle sert mieux ainsi, non seulement, comme elle l'a écrit au Premier Ministre, la cause de la paix, mais aussi celle des droits et des responsabilités de la femme.

E. Gd.



DE-CI, DE-LÀ

Pour les séjours de printemps...

Une grippe à finir par un changement d'air? Le besoin de repos après ces trois longs mois pleins à craquer de travaux, de réunions de Comités, de correspondance, de besogne minutieuse et quotidienne, mois qui se sont impitoyablement engrenés les uns dans les autres depuis les vacances de Noël?

Nombreuses sont certainement nos lectrices qui éprouvent le besoin d'un peu de détente durant les vertes journées d'avril qui s'approchent, et c'est pourquoi nous leur rappelons à cette occasion l'effort accompli par plusieurs Sociétés féminines de Suisse allemande, qui ont remis sur pied, aménagé, rendu confortable et « home-like » cet hôtel *Seehof* au bord du lac de Thoun, face aux cimes de la Jungfrau, que connaissent presque toutes nos féministes suisses, et dont le Conseil d'administration est justement présidé actuellement par notre présidente centrale de l'Association pour le Suffrage féminin, M^{me} Leuch. Rouvrant ses portes le 30 mars, après l'interruption de l'hiver, cet hôtel féminin et féministe nous prie de rappeler son existence à nos lectrices, ce que nous faisons bien volontiers ici.

Pour rire un brin...

Devant un auditoire attentif, un orateur lance cette formule magnifique: « L'homme et la femme sont égaux devant la souffrance ».

Brusque protestation au fond de la salle: « Ce n'est pas vrai! La femme supporte mieux la douleur. Je le sais bien, car je suis marchand de chaussures ».

Le travail féminin et la crise actuelle

(Suite de la 1^{re} page.)

Le 70 % du chiffre global des femmes exerçant une profession ou un métier sont célibataires. Le 49 % des femmes de 20 à 40 ans qui travaillent sont célibataires. Sur un total de 855.494 femmes non célibataires, il y avait, en 1920 (et ces chiffres ne peuvent être différents aujourd'hui) 668.841 femmes mariées, 169.453 veuves, et 17.200 divorcées.

Et, toujours d'après les statistiques récentes, on constate que le 30 % environ des femmes qui travaillent ne sont pas célibataires; que le 9 % seulement des familles ont pour chef une femme qui exerce une profession absorbant tout son temps; et que 32.599 femmes occupées constamment par leur profession (dont le 40 % sont célibataires) dirigent elles-mêmes leur ménage.

Le double salaire est relativement rare. Une statistique faite en 1931 à Zurich a donné les chiffres suivants: sur 6535 fonctionnaires, entièrement occupés et 261 partiellement occupés dans les administrations de la ville, on relève 2 cas seulement où le mari et la femme sont fonctionnaires, et 13 cas où des femmes d'employés ont un petit salaire accessoire.

La Suisse n'est pas seulement pauvre en matières premières et en denrées alimentaires, mais aussi en « bras ». C'est pourquoi on a été contraint en 1929 d'accorder le permis de séjour et de travail à 73.037 étrangers, dont 23.686 femmes. La plupart de ces femmes sont employées de maison.

Il ressort très clairement de ces chiffres que, même en temps de crise, on a besoin de la main-d'œuvre étrangère, puisque, en 1932, 37.715 hommes et 22.192 femmes ont obtenu leur permis de séjour et de travail.

* * *

Voyons maintenant la situation de la femme fonctionnaire en Suisse:

La situation économique actuelle a provoqué une recherche toujours plus grande des places de fonctionnaires qui offrent encore une sécurité relative dans l'insécurité générale. Les administrations, d'autre part, fortement frappées par la crise, elles aussi, restreignent le nombre de leurs employés. Ces mesures frappent les femmes fonctionnaires également, et plus spécialement les femmes mariées.

Il ne faut pas oublier que les places occupées par les femmes dans ces administrations sont le plus souvent inférieures, et que, si le contraire arrive, c'est parce qu'on a réalisé qu'elles étaient bien plus qualifiées que l'homme pour les occuper; mais c'est là l'exception. Sur le total des femmes travaillant en Suisse, on compte que le 13,2 % seulement appartient aux services de l'Etat. Sur 65.830 fonctionnaires fédéraux, 5.442 seulement sont des femmes, et, sur ce total, 1.512 sont dans les postes, 2.478 dans les télégraphes et téléphones, 81 dans les douanes, et 381 dans les services du Département politique. Et parmi les 990 employées des C. F. F., on compte 60 chefs de haltes, et 750 garde-barrières.

Dans l'administration cantonale et communale, la situation est différente du fait que le corps enseignant est en partie féminin; ce sont du reste les institutrices qui émarginent le plus fortement au budget des cantons et des communes, en tant que fonctionnaires féminines, bien qu'elles soient en général moins bien payées que leurs collègues masculins, et cela dans des proportions variables suivant les cantons. Les autres fonctionnaires sont si peu nombreuses qu'elles n'ont vraiment pas de réelle importance économique.

L'idée qu'une diminution du travail de la femme au service de l'Etat contribuerait à diminuer le chômage ne résiste pas à l'examen. Dans beaucoup de cas, la perte de sa

place entraînera pour la fonctionnaire de graves inconvénients économiques, et, comme il est probable qu'on ne la remplacera pas, ce sera une aggravation du chômage sans compensation pour personne. Et, envisagé du point de vue matériel, on ne répétera jamais assez haut que l'Etat, en tant qu'employeur, a à tenir compte, lorsqu'il engage un employé, de ses qualités et de ses capacités, et non pas de son sexe. Et précisément, dans le service de l'Etat, il est dangereux d'envisager d'un point de vue superficiel et schématisé une question aussi grave. Il n'y a aucun motif d'éliminer d'abord les femmes. Cela n'est bien servir ni le pays, ni l'Etat lui-même.

(A suivre.)

L.-H. P.

En voyage: Femmes américaines

Un entretien avec Mrs. Anna Lampkin
(De notre correspondante.)

Tokyo, janvier 1935.

L'Impérial Hôtel à Tokyo est l'un des palais les plus réputés du monde. (Œuvre d'un Américain génial ou détraqué, son architecture est d'un caractère si spécial, qu'il est impossible d'en faire une description suggestive: il faut l'avoir vue. On peut l'aimer ou ne pas l'aimer; toujours est-il que ce caravansérail unique en son genre a résisté à l'effroyable tremblement de terre du 1^{er} septembre 1923, qui détruisit à peu près tout Tokyo, et causa la mort de centaines de milliers de personnes dans les circonstances les plus dramatiques. Etre *earthquake proof* (à l'épreuve des tremblements de terre): voilà ce qu'on exige avant tout, à Tokyo, d'un grand bâtiment.

L'Impérial Hôtel a encore un avantage qui constitue pour ses détracteurs comme pour ses admirateurs un attrait irrésistible: on peut défilier dans ses salons les personnalités les plus marquantes résidant à Tokyo ou de passage dans la capitale. C'est là qu'ont lieu les banquets les plus diplomatiques, les conversations les plus confidentielles, les rencontres les plus lourdes de conséquences, et nulle vedette, soit-elle du monde politique ou de celui du base-ball, ne voudrait prendre ses quartiers ailleurs, à moins de rechercher l'incognito.

C'est dans le salon face à l'entrée, d'où l'on peut surveiller discrètement le jeu des allées et venues, que j'ai eu la bonne fortune de rencontrer Mrs. Anna Lampkin, de Los Angeles. Séjourner au Japon pour être aux côtés de son fils, proclamé par la presse « le second violoniste d'Amérique », Mrs. Lampkin donne un bel exemple d'amour maternel en sacrifiant ses propres intérêts de femme et son activité de féministe à la réussite de son fils. Le tendre attachement de l'artiste pour sa mère et leur union touchante est un spectacle rare de nos jours.

Mrs. Lampkin veut bien m'accorder sur les femmes américaines, les plus émancipées de l'Union, un entretien qui présente un flagrant contraste avec l'atmosphère ambiante: autour de nous, de gracieuses Japonaises en kimonos et sandales, modestes, obéissantes et simples, glissent silencieusement sur les tapis de haute laine.

— La Californie — m'explique Mrs. Lampkin — fut le premier Etat américain qui accorda aux femmes le droit de voter. C'était aux environs de 1914. Nous avions fait une intense propagande et



Glané dans la presse...

« Croisade féministe »

Nos lecteurs trouveront ici les quelques extraits que nous signalons plus haut à leur attention. Des lettres adressées par M^{me} Hélène Gosset, envoyée spéciale de l'Œuvre, à son journal, sur la propagande suffragiste inaugurée la semaine dernière dans la province française:

Dès l'arrivée à Châtellerauld, on se sent pénétré par la douce quiétude provinciale.

Au-dessus des maisons coiffées d'ardoise, le doux ciel du Poitou tend son voile de grisaille. Dans ce recueillement de l'après-midi, que les bruits troublent rarement, le roulement des tambours de ville a, aujourd'hui, retenti, annonçant pour le soir même une grande réunion féministe à laquelle tous les habitants sont conviés.

Voici une heure à peine que les suffragettes parisiennes sont arrivées, commençant la croisade annoncée à nos lecteurs. Bientôt le flot s'en répand à travers la ville.

Autour d'elles, des Châtellerauldaises s'empresent: institutrices, professeurs, postières, etc. J'avais hâte de les interroger.

— Que voulez-vous? Que souhaitez-vous?
— Je suis modeste... Moi, coiffeuse... parfumeuse... Je paie mes impôts. Pourquoi n'ai-je pas le droit de les voter?

— Moi, je suis veuve de guerre. J'ai élevé trois fils. Après avoir rempli un double rôle vis-à-vis d'eux; dès leur majorité ils ont des droits qui me sont implacablement refusés. Pourquoi?

— Voulez-vous voter, madame? demandent les suffragistes à chacune des ouvrières qui sortent de la manufacture d'armes.

— Mais, bien sûr, pourquoi pas?

— Voulez-vous avoir la libre disposition de vos enfants et de vos biens, pouvoir disposer de vos petits au mieux de vos intérêts, ainsi que de l'argent que vous avez gagné ou hérité?

— Ah! cela, oui, par exemple, j'y tiens. Je suis la mère, n'est-ce pas, je suis la travailleuse qui collabore à la fortune de la maison!

Mes mains se tendent, avides, vers les papiers multicolores, amplement distribués. Des jeunes gens aux figures délurées s'approchent:

— Et à nous, mesdames, voulez-vous aussi donner des tracts?

— Mais, certainement, la bonne parole est pour tout le monde!

Un peu de bousculade à l'entrée. Tous les éléments de la population se coudoient. La jeunesse arrive: gars du Poitou, solidement charpentés, en pardessus et casquette ouvrière; fillettes rieuses, un peu intimidées tout de même par une telle assemblée. On distribue des tracts, des insignes, des bulletins. Et voilà qu'un bonne place, chacun aperçoit l'urne, toute neuve, brillante, engageant symbole, où les assistants, avant le départ,

glisseront leur acquiescement au referendum de la femme nouvelle.

Salle comble. Plusieurs centaines d'auditeurs. Dans un grand silence attentif, les oratrices parlent, expliquent, commentent le féminisme bien compris. Et des applaudissements, des murmures d'approbation ponctuent les phrases qui frappent davantage un public tout animé de courtoise sympathie.

... Et c'est ainsi qu'un referendum de 250 votants donne un total de 245 partisans du vote féminin, à l'issue de la réunion de Châtellerauld.



Que lisons-nous ?

XVI^{me} liste de livres pour celles de nos lectrices qui aiment lire, mais ne savent pas quels livres choisir.

E.-A. RHEINHARDT: *L'impératrice Joséphine* (traduit de l'allemand), 20 f. fr.

SINGLARD LEWIS: *Le chef-d'œuvre*. 15 f. fr.

MARCEL VIOUX: *Le Vert-Galant*, vie héroïque et amoureuse de Henri IV. 15 f. fr.

POUCHKINE: *Récits*. Collection « Les Classiques russes ». 15 f. fr.

CHARLES DICKENS: *Le grillon du foyer*, suivi de *Cantique de Noël*. Coll. Nelson. Relié 7 f. fr.

GEORGES DUHAMEL: *Les plaisirs et les jeux*. Avec bois originaux. Coll. « Le Livre moderne illustré ». 3,50 f. fr.

VIOLETTE TREFUSIS: *Broderie anglaise*, roman, 12 f. fr.

ROBERT DE TRAZ: *Le pouvoir des fables*, roman, 15 f. fr.

ROSEMONDE GÉRARD: *Edmond Rosland*, Fasquelle, éd.

ANDRÉ GAYOT: *François Guizot et M^{me} Laure de Gasparin*. Grasset, éd., 45 f. fr.

PRINCESSE BIBESCO: *Egalité*, roman. Coll.: « Pour mon plaisir ». Grasset, éd., 15 f. fr.

ELISABETH HUGUENIN: *Les tribunaux pour enfants*. Edit. Delachaux et Niestlé, 20 f. fr.

MARIE SCHEKEVITCH: *Souvenirs d'un temps disparu*. Coll. « Choses vues », orné de 13 gravures. Plon, éd., 15 f. fr. (Souvenirs sur Anatole France, M^{me} de Noailles, Sarah Bernhardt, etc.).

LOUISA-M. ALCOTT: *Petites Américaines* (Little Women). Traduit de l'anglais par M^{me} Tissier de Mallerai. Hachette, in-16, 12 f. fr.

LA FURTEUSE.

Les hommes estiment les femmes d'après celle qu'ils connaissent le mieux: la leur.

J. STUART MILL.